

**CHARTRE**  
du CONSEIL RENNAIS  
de **SANTÉ**  
**MENTALE**



# Charte du Conseil Rennais de Santé Mentale

Enjeu fort de santé publique tant sur le plan national que local, la santé mentale est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme «un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». Elle comporte trois dimensions : la santé mentale positive qui correspond à l'épanouissement personnel, la détresse psychologique en réaction à des difficultés vécues, et les troubles psychiatriques qui se réfèrent à des actions thérapeutiques ciblées et qui correspondent à des troubles plus ou moins sévères et handicapants. Ainsi, le champ de la santé mentale recouvre une dimension individuelle et sociétale. En effet, si la question de la prise en charge de la maladie mentale interroge évidemment notre système de psychiatrie publique, elle questionne avec acuité la place de la différence et notre capacité à vivre ensemble.

En Bretagne, les troubles mentaux constituent une cause importante de prise en charge des affections de longue durée (le premier motif avant l'âge de 25 ans). Les taux de mortalité liés à l'alcool et au suicide y sont plus élevés que sur le reste du territoire national (source PRS).

D'autre part, selon l'étude santé mentale en population générale menée à Rennes en 2004, il apparaît une prévalence significative de la schizophrénie sur le territoire rennais.

Autre donnée d'importance en Ille-et-Vilaine, le taux de prise en charge en hospitalisation complète en psychiatrie ainsi que le recours aux soins sans consentement sont supérieurs à la moyenne nationale.

Enfin, les acteurs du territoire rennais partagent le sentiment que les problématiques d'ordre psychique sont nombreuses parmi les populations suivies notamment chez les plus précaires. Comme dans de nombreuses villes, le phénomène de mal-être se rencontre de façon croissante et ce parallèlement, au desserrement des liens de solidarité et à l'isolement qui touche les habitants dans nos quartiers. Rappelons notamment qu'à Rennes, les personnes vivant seules représentent 50% des ménages.

Portée par un réseau riche d'acteurs et d'initiatives innovantes, la santé mentale est de longue date une priorité de santé publique reconnue par la Ville de Rennes.

Un Conseil Local de Santé Mentale, par sa faculté à renforcer et à développer les partenariats multi-sectoriels, la mobilisation, le décroisement, et à proposer une coordination locale, apparaît comme un dispositif utile pour les acteurs rennais. Il est en outre promu depuis des années par différentes dispositions européennes (Union européenne ; Conférence Helsinki, 2005), nationales (Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2011-2015, Rapport de la Cour des comptes, Rapport du Haut conseil de la santé publique) et locales (Programme régional de Santé, Contrat Local de Santé).

Parce que dans un contexte de précarisation sociale, les souffrances psychosociales sont grandissantes pour les citoyens,

Parce que la santé mentale, par définition, est plurifactorielle et nécessite la collaboration de champs d'actions multiples,

Parce que les enjeux de bien-être, de bien vivre ensemble, d'inclusion sociale et de protection des usagers et des citoyens constituent des valeurs communes,

Parce que la participation des usagers à l'élaboration, à l'organisation et à la mise en œuvre des actions et des décisions qui les concernent, engage l'élu à créer les conditions propices au développement de cette contribution citoyenne,

Parce qu'un espace de concertation est nécessaire aux acteurs au regard de leurs engagements et de leurs responsabilités dès lors que la santé mentale est l'affaire de tous et que bien souvent la qualité des mises en alerte et des interventions se joue dans les interstices des compétences de chacun,

Parce que le niveau municipal constitue un niveau d'intervention de proximité reconnu par les usagers et les citoyens,

Parce que par son autorité morale, le maire est légitime pour interpellier et convoquer les partenaires, les autorités et opérateurs publics compétents en matière sanitaire, sociale, médico-sociale et économique,

Le Conseil Rennais de Santé Mentale a été créé en avril 2010.

## *Valeurs et modes de travail*



Cette initiative collective s'appuie sur des valeurs éthiques et de travail définies par et avec les acteurs eux-mêmes. Elle se fait sur la base d'un militantisme historique du réseau d'acteurs rennais en santé mentale, pour la reconnaissance par tous des troubles mentaux, le droit à être différent, la défense des droits des usagers et la lutte contre la stigmatisation.

Nous nous engageons donc tous à travailler ensemble dans une appréhension large du partenariat, ouverte et accessible à toute personne concernée ou intéressée par le sujet.

L'implication entière et régulière de chacun d'entre nous, dans le cadre de nos périmètres respectifs de compétence et d'action, sont les conditions de pertinence et de pérennité de cette démarche volontariste.

Construire ensemble, contribuer à sa mesure, veiller à la cohérence globale et à la complémentarité des actions et à leur articulation sur notre territoire sont des principes de travail auxquels nous tenons, tout en créant les conditions favorables à l'initiative, à la créativité et à l'innovation.

Les principes d'interconnaissance, de partage d'expériences, d'observations et parfois d'informations s'appliquent nécessairement au regard des règles de déontologie propres à chaque profession.

Enfin, si le défi que nous relevons ensemble est large et ambitieux, nous tenons à l'inscrire dans une dynamique animée collectivement dans le respect mutuel, la transparence, la confiance mais aussi la bonne humeur et le plaisir à collaborer.

## *Statut du CRSM*



Le Conseil Rennais de Santé Mentale est une plateforme de concertation entre les élus de la Ville, les professionnels de la psychiatrie, les usagers et l'ensemble des acteurs du territoire. Il permet l'interconnaissance, l'échange sur les réalités de chacun, l'observation des phénomènes propres à la ville,

les collaborations et co-constructions adaptées et innovantes ainsi que leur coordination éventuelle. Il s'inscrit en cohérence avec les politiques portées par le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé Bretagne et les orientations nationales sur la thématique. Il vise donc une appréhension locale de la santé et, s'il est une instance de partage et de construction de réponses concrètes, le CRSM n'est cependant pas une instance décisionnelle.

## *Aire géographique et champs d'intervention*



Le CRSM bénéficie à l'ensemble des rennais (216 000 habitants) et rayonne sur les 12 quartiers de la ville. L'action de proximité et les collaborations sont facilitées par la cohérence des découpages territoriaux des services sanitaires et sociaux.

## *Objectifs et effets attendus du CRSM*



### **Objectif général**

- Définir les politiques locales et les actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population rennaise.

### **Objectifs spécifiques**

- Développer une approche large de la santé mentale (allant du bien-être à la pathologie mentale en passant par la souffrance psychosociale) par et pour les habitants et acteurs rennais,
- Favoriser l'inclusion citoyenne des personnes souffrant de troubles psychiques,
- Renforcer la prévention et l'accès aux soins en santé mentale,
- Œuvrer pour le respect des droits des usagers,
- Développer et maintenir les pratiques d'évaluation interdisciplinaire des situations individuelles de souffrances psychosociales,
- Sensibiliser et former des professionnels à cette problématique.
- Créer et maintenir des liens entre les partenaires pour améliorer la coordination et les collaborations régulières et ponctuelles.

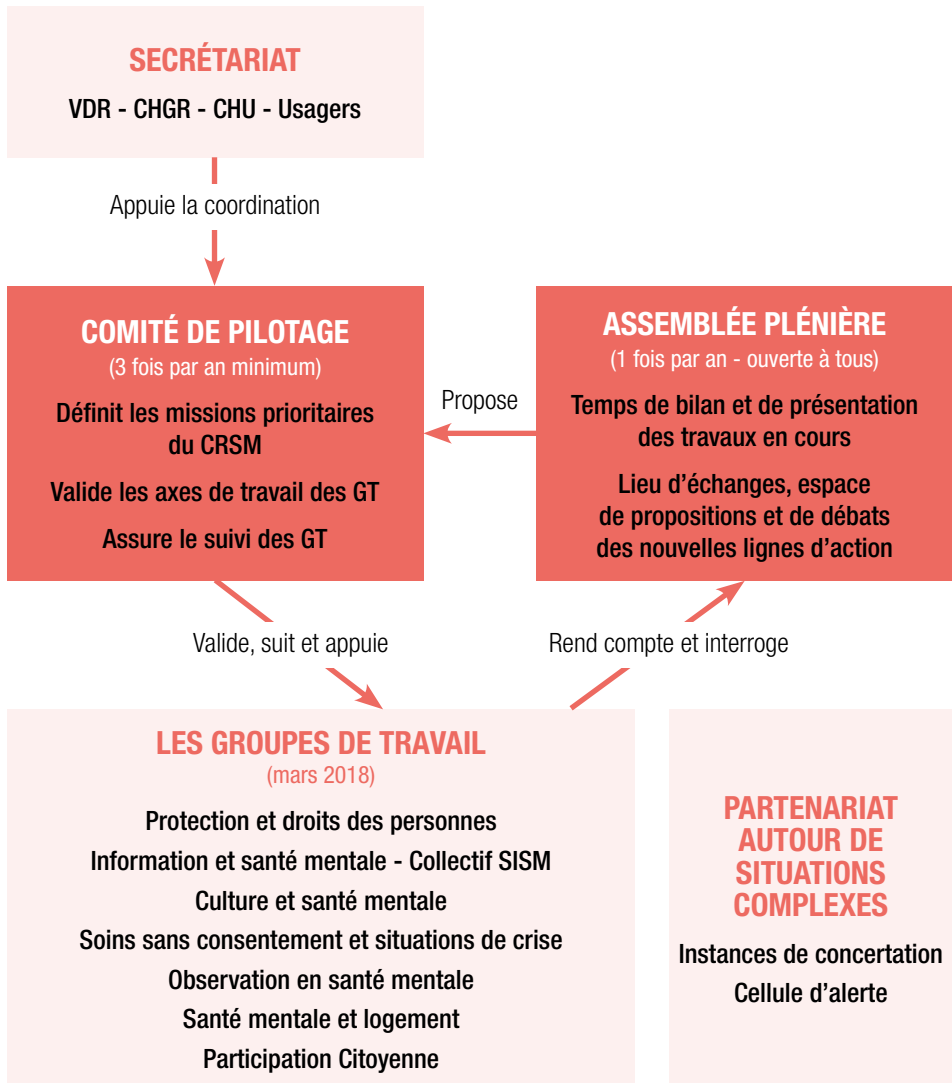
### **Les effets attendus**

- La production de réponses adéquates aux attentes des acteurs de terrain afin d'améliorer la capacité opérationnelle des professionnels,
- Une acculturation commune,
- Un effet catalyseur de projets,
- Une implication des habitants et des usagers des services du territoire.

# Organigramme

## Conseil Rennais de Santé Mentale

présidé par la Maire de Rennes



## *L'assemblée plénière*

---

Elle est réunie annuellement (idéalement durant la SISM) à la demande de la maire représentée par son adjointe à la santé et ouverte aux citoyens rennais.

Elle constitue un temps de bilan et de présentation des travaux en cours.

Elle a pour vocation de favoriser les échanges et l'expression de chacun afin de faire émerger les grandes lignes d'action dont le Comité de pilotage (Copil) peut se saisir afin d'en proposer les déclinaisons opérationnelles.

Son ordre du jour est déterminé par le Copil mais après appel à proposition plus large.

La composition de l'assemblée plénière est en Annexe I.

## *La présidence*

---

Le Conseil Rennais de Santé Mentale est placé sous la présidence de la maire de Rennes représentée par son adjointe à la santé. Elle convoque les membres du CRSM pour les rencontres du comité de pilotage, les plénières et d'autres réunions et événements le cas échéant. Au sein de ces réunions, elle contribue à l'animation, elle facilite les échanges et l'émergence des orientations et arbitrages proposés par le Copil ou à lui soumettre.

Elle est garante du cadre de travail et des valeurs dans lesquels ont lieu les échanges.

Enfin, elle joue un rôle important dans la promotion du CRSM, et porte la voix collective notamment devant les acteurs extérieurs.

## *Le secrétariat*

---

Le secrétariat est composé du coordinateur du CRSM et d'un ou deux membres du Copil.

Il a pour mission particulière de maintenir la mobilisation du Copil. Il s'est notamment mobilisé pour relancer la dynamique de gouvernance du CRSM en 2013.

Il appuie le coordinateur dans les tâches de planification et de reporting des différents temps de rencontre du CRSM. Il permet un arbitrage concerté sur certaines questions telles que l'ordre du jour des rencontres, etc.

## *Le Comité de Pilotage*

---

Le Copil est l'instance qui élabore la stratégie de travail du CRSM. Il en définit les missions et en arrête les priorités en tenant compte des orientations de l'assemblée plénière ainsi que des données d'observations complémentaires et des ressources disponibles. Il propose la création et l'arrêt de

groupes de travail, et en assure le suivi. Chaque année, il programme et organise la rencontre plénière du Conseil Rennais de Santé Mentale.

Enfin, il constitue une chambre d'écho des constats et travaux de chacun permettant de diffuser l'information au sein du CRSM et dans nos réseaux respectifs. Il veille donc à informer les rennais des actions en cours via les outils de communication appropriés.

Le Copil est évolutif et est composé (au maximum) de 14 membres représentatifs des acteurs du réseau rennais de santé mentale. Ces membres s'engagent à signer la charte et à participer aux différentes réunions et/ou à transmettre leurs avis au Copil sur les sujets qui le nécessitent.

La composition du Comité de Pilotage est en Annexe II.

### **Fréquence de rencontre du COPIL**

Au minimum une rencontre par an.

## *Les groupes de travail*



Le Conseil Local de Santé Mentale détermine les thématiques d'intérêt prioritaires dont certaines peuvent donner lieu à des groupes de travail.

Ils sont décrits succinctement dans l'annexe III. Celle-ci pourra donc être modifiée en fonction des décisions du Copil quant à la création, l'arrêt et l'évolution des groupes de travail.

### **Fonctionnement des groupes de travail**

Chaque groupe de travail est piloté (ou co-piloté) de façon claire et active.

Chacun de ces groupes (en fonction de sa nature, son histoire et ses finalités) propose des modalités de fonctionnement qui lui sont propres. Cependant, le Copil souhaiterait voir figurer au sein de chaque groupe de travail, quelques « co-variables » qui constituent des sujets d'attention systématique.

#### **À savoir :**

- L'interconnaissance : objectif à poursuivre et à renouveler perpétuellement ;
- Le primo-accès (à la culture, au logement, aux soins, etc.) ;
- La déclinaison territoriale de la thématique et l'adaptation du travail à une échelle quartier ;
- L'information, la lisibilité et la visibilité du fonctionnement du groupe ;
- L'intégration de la prévention du suicide ;
- La définition d'objectifs et d'un plan d'action ;
- L'évaluation régulière de la mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs ;
- La recherche régulière d'apports théorique et d'expertise externe afin d'alimenter les réflexions.

Au-delà des groupes de travail et de leurs productions, il est important de rappeler que le CRSM vit au quotidien au travers des coopérations actives sur le territoire.



## Les actions autour des situations individuelles complexes

### Les instances de concertation

Face aux situations individuelles estimées complexes par leurs problématiques multiples (sociales, sanitaires, logement, etc..) et imbriquées, les intervenants (sociaux, médico-sociaux et médicaux) rennais se réunissent par quartier ou par thématique pour proposer une réflexion et un étayage pluridisciplinaire (et interinstitutionnel). Ces instances de concertation sont nombreuses sur le territoire rennais et variées en fonction des publics et thématiques traitées. Si la souffrance psychique ne caractérise pas systématiquement les situations qui y sont abordées, elle reste une question très fréquemment évoquée.

Les instances de concertation se distinguent entre elles par leur demande initiale, leur histoire, leurs finalités, leur composition, leur pilotage et leur fonctionnement propre. Elles peuvent cependant être identifiées comme des outils mobilisables en cas de situation complexe comportant une dimension psychique.

Elles sont portées par les professionnels eux-mêmes, sur un territoire donné, et proposent aux intervenants de ce territoire un lieu d'échange et de travail transversal.

Ces rencontres régulières (souvent tous les 2 mois) se font dans un cadre éthique défini, reposant sur le respect de la liberté de la personne, le secret professionnel et le principe de l'information partagée. Les situations qui y sont exposées sont anonymes.

Ces instances n'ont pas de vocation décisionnelle, elles ne traitent pas l'urgence.

Concrètement, elles permettent donc un appui au positionnement, à la stratégie d'intervention, à l'ouverture sur de nouvelles pistes de travail pour l'intervenant confronté à la situation complexe.

Elles constituent aussi un dispositif original et précieux concourant à l'interconnaissance des acteurs d'un même territoire, permettant par conséquent de mieux prévenir l'isolement (des situations et des intervenants), la dégradation des situations à différents égards et notamment le passage à l'état de crise et l'intervention dans l'urgence.

Si ces instances de concertation ne constituent pas un groupe de travail du CRSM en tant que tel, elles sont des maillons très importants dans la chaîne d'acteurs assurant la promotion de la santé mentale sur le territoire rennais. Le Conseil Rennais de Santé Mentale s'engage à contribuer à l'émergence, le développement et le maintien de ces instances sur les territoires rennais. L'Apras accompagne notamment le fonctionnement des instances pour les situations difficiles d'adultes (plus de 16 ans) dans les quartiers.

### Instances existantes sur le territoire rennais

- Situations difficiles d'adultes (+ de 16 ans) en souffrance psychique :
  - quartiers nord-est et nord-ouest : « Lampadaire »
  - quartiers sud-est : « Regards croisés »
  - quartiers sud-ouest : « Mots pour maux »
  - quartiers centre : « Ressort »
  - quartiers ouest : « Point d'interrogation »

- Situations difficiles de personnes âgées de + de 60 ans :
  - « Atelier pluridisciplinaire du CLIC »
- Situations difficiles de personnes en errance :
  - « CT CAO »
- Problématiques d'hygiène dans le logement :
  - « Hylo »
- Problématiques liées aux addictions :
  - « Atelier pluridisciplinaire du réseau addiction ».

### **L'appui de la mission promotion de la santé mentale de la Ville pour les situations proches de la crise**

Dans le cadre du pouvoir de police du maire et de son volontarisme pour la promotion de la santé mentale, la Ville de Rennes s'engage dans une démarche d'appui aux acteurs rennais face aux situations individuelles complexes proches de la crise.

En effet, face aux situations estimées urgentes, la Ville de Rennes propose un appui aux professionnels afin de prévenir au mieux le passage à l'acte, l'intervention d'urgence et de faciliter l'accès aux soins. L'appui de nature variée (information, orientation, concertation, interpellation, coordination) implique la coopération de nombreux services et partenaires.

## *L'évaluation*

La séance plénière annuelle a pour vocation de constituer un temps de bilan et de mise en lumière de la politique de santé mentale sur le territoire rennais.

Tous les quatre ans, une évaluation du fonctionnement permettra de faire évoluer l'instance dans le souci constant d'élaborer une politique de santé au plus près des besoins de la population.

L'évaluation devra comporter un stade descriptif (quantitatif, qualitatif), une partie analytique (pourquoi, comment), une partie interprétative avec des conclusions basées sur l'état des connaissances et prenant en compte l'opinion des personnes concernées.

Les groupes de travail doivent être attentifs à l'évaluation de la mise en œuvre de leurs actions ainsi qu'à l'atteinte de leurs objectifs.

## *Les moyens*

### **Moyens financiers**

Aucun moyen financier spécifique n'est prévu. En fonction des projets, les acteurs du CRSM peuvent solliciter les financements via les procédures ad hoc.

## **Moyens humains**

Les membres du CRSM s'engagent à mettre à disposition du temps de travail dédié aux rencontres et travaux du CRSM.

La fonction de coordinateur est assurée par le chargé de mission promotion de la santé mentale dont le poste est porté par la Ville de Rennes.

### *Le coordinateur*



Le coordinateur est responsable du fonctionnement courant du CRSM, de la mise en œuvre de son programme de travail ainsi que de l'animation du partenariat. Appuyé par le secrétariat, il prépare les assemblées plénières et comités de pilotage et assure leur suivi.

Il peut s'inscrire dans le copilotage de certains groupes de travail.

Son rôle est aussi d'établir le lien avec les autres dynamiques et projets de promotion de santé mentale présents sur les autres territoires au niveau national.

### *Modification de la charte*



Cette charte constitue le socle d'appui aux collaborations et projets de santé mentale du Conseil Rennais de Santé Mentale. Elle vise à expliciter le cadre du partenariat volontaire développé sur le territoire, ses objectifs et ses modes d'action. Elle pourra être modifiée en fonction de l'évolution du contexte.

*SIGNATAIRES DE LA CHARTE  
DU CONSEIL RENNAIS DE SANTÉ MENTALE*



**Ville de Rennes**

Madame la Maire  
Nathalie APPÉRÉ

**Agence Régionale de Santé**

Monsieur le Directeur  
Olivier de CADEVILLE

**Conseil Départemental**

Monsieur le Président  
Jean-Luc CHENUT

**Centre Hospitalier  
Guillaume Régnier**

Monsieur le Directeur  
Bernard GARIN

**Centre Hospitalier  
Universitaire de Rennes**

Madame la Directrice  
Véronique ANATOLE-TOUZET

**FNAPSY**

Monsieur le Délégué Régional  
Jean-Luc THÉZÉ

**UNAFAM 35**

Madame la Présidente déléguée  
Nicole SARRET

**Maison Associative  
de la Santé**

Madame la présidente  
Hugette LE GALL

**Centre Hospitalier  
Guillaume Régnier**

Madame la Présidente de la CME  
Dr Elisabeth SHEPPARD

**Secteur de Psychiatrie  
Adulte - G03**

Chef de pôle  
Pr Dominique DRAPIER

**Secteur de Psychiatrie  
Adulte - G05**

Chef de pôle  
Dr Yvon LEMARIÉ

**Secteur de Psychiatrie  
Adulte - G10**

Chef de pôle  
Dr François PISTIEN

**SAVA Itinéraire Bis**  
(représente le secteur Médico-Social)

Madame la Directrice  
Denise DAVID

**Cliniques du Groupe RAMSAY  
Générale de Santé**

Directeur des Cliniques du Moulin,  
de l'Espérance et Philae  
Laurent GUILLOUX

**Hospitalité St-Thomas de Villeneuve  
Polyclinique St-Laurent**

Monsieur le Directeur  
Thierry SALADIN

**APRAS**

Monsieur le Président  
Frédéric BOURCIER



# ANNEXES

# Annexe I

## COMPOSITION PLÉNIÈRE DU CRSM (en date du 24 mars 2016)

Cette liste est non exhaustive et reste ouverte aux structures et citoyens intéressés par les objets du CRSM.

### **Les services de l'État**

- Services de la Préfecture
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes
- DDSP 35 (Direction Départementale Sécurité Publique)
- Justice

### **Services de la Ville de Rennes et CCAS**

- Direction Santé Publique Handicap
- Direction Habitat Social
- Service Prévention de la Délinquance et Médiation
- Directions de quartier
- Direction Insertion et Aide à la Population
- Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Rennes

### **Les services du Conseil Départemental**

- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Service Vie Sociale dont les 6 Centres Départementaux d'Action Sociale

### **Les services du CHGR intervenant sur Rennes**

- Les secteurs de psychiatrie générale adulte : 35G03 (PHUPA), 35G05 et 35G10
- Les secteurs de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent : 35I02, 35I03 et 35I04 (PHUPEA)
- Les services intersectoriels (SPA0, EMPP, MDA, CASSAJA, CSAPA ...)

### **Le Centre Hospitalier Universitaire - Pontchaillou**

### **Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux de Bretagne**

### **Les établissements de soins privés**

- Polyclinique St-Laurent
- Centre de la Thébaudais
- Groupe Ramsay (clinique de l'Espérance à Rennes, clinique du Moulin à Bruz)

### **Les associations de soutien aux personnes et aux proches**

- UNAFAM 35
- SOS amitié
- Lueur d'espoir



- Sources
- ARPELS-CPCT

### **Les associations d'utilisateurs**

- L'Autre-2 (Groupe d'entraide mutuelle)
- L'Autre Regard (Groupe d'entraide mutuelle)
- Coop1 service
- UNDMD (Union Nationale des Dépressifs et Maniaco-Dépressifs)

### **Les associations de protection des majeurs**

- APASE (Association Pour l'Action Sociale et Éducative en Ille-et-Vilaine)
- ATI (Association Tutélaire d'Ille-et-Vilaine)
- CHGR

### **Les organismes gestionnaires de services et établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes confrontées à des troubles psychiques :**

- Atypick (association visant l'inclusion des personnes connaissant des troubles psychiques en prenant levier sur l'usage du numérique)
- Itinéraire bis (SAVS)
- ESAT L'Espoir, La Thébaudais (SAMSAH, SAVS, Habitat regroupé, Logements accompagnés, Résidence accueil, Foyer de vie)
- ALAPH (SAVS, Habitat regroupé, Accueil de jour)
- ALTAÏR-APASE (SAVS)
- GCSMS Fil rouge (Inclusion socio-professionnelle)
- GIP Les Maffrais Services (ESAT, SAESAT, SAT hors les murs, SAVS)
- L'Autre Regard (Accueil de jour)
- ALFADI parcours insertion logement (Services accompagnement, hébergement, mission logement et hébergement pour sortants d'incarcération)
- LADAPT - Essor 35 (soutien, suivi, évaluation projet professionnel)
- SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnements à Domicile) de la Ville de Rennes
- SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) de la Ville de Rennes.

### **Les bailleurs sociaux**

- Néotoa
- Archipel habitat
- Aiguillon construction
- Espacil Habitat
- ADO Habitat 35 (Association Départementale des Offices HLM)

### **La Maison Associative de la Santé (MAS)**

### **La Mutualité Française Bretagne**

## Annexe II

### *COMPOSITION DU COPIL (en date du 21 mars 2018)*



Cette liste est susceptible d'évoluer.

#### **Co animation :**

- La Ville de Rennes (Élue déléguée à la santé et Direction de la Santé Publique et Handicap)
- Le CHGR (l'équipe de direction et la présidence de la Commission Médicale d'Établissement)

#### **Membres du Copil :**

- Agence Régionale de Santé
- Le CHGR (responsables des secteurs de psychiatrie adulte 35G03 (PHUPA) ; 35G05 ; 35G10), EMPP
- Le CHU - service de psychiatrie
- Conseil Départemental (l'élue aux Solidarités, Personnes Âgées et Handicapées et le service Vie Sociale de l'Agence du Pays de Rennes)
- Les représentants d'usagers (FNAPSY)
- Les représentants de proches d'usagers (UNAFAM)
- Les services et établissements sociaux et médico-sociaux (SAVA itinéraire-bis pour les années 2014-2016)
- Les cliniques privées (clinique Saint-Laurent et cliniques du groupe Ramsay)
- La Maison Associative de la Santé
- L'APRAS

## Annexe III

### *GROUPES DE TRAVAIL (en date du 21 mars 2018)*

Cette liste et le contenu des différents descriptifs sont évolutifs.

#### **Culture et santé mentale**

- **Cadre** : Convention culturelle signée entre les pilotes
- **Pilotage** : Rennes Métropole ; Ville de Rennes ; CHGR
- **Membres** : Rennes métropole (Élu(e) à la culture ; Direction de la culture) ; CHGR (Direction communication et chargée de communication, Commission culturelle) ; Ville de Rennes (Élu(e) à la santé et élu(e) à la culture ; DSPH) ; Autres acteurs en fonction des projets (ex : École des Beaux-Arts, Archives de la Ville, etc.)

**OBJECTIFS** : Inciter les publics en situation de handicap psychique et les professionnels qui les accompagnent à promouvoir les pratiques culturelles et artistiques pour chacun, et développer les partenariats en ce sens.

#### **Soins sans consentement et situations de crise**

- **Cadre** : CRSM-CLSPD
- **Pilotage** : Ville de Rennes ; CHU - Service de psychiatrie
- **Membres** : Préfecture, ARS, Conseil Départemental, Ville de Rennes, CHGR, Justice, SOS médecin, Pôle de santé du Gast, UNAFAM, FNAPSY, SDIS, DDSP 35, APRAS, SIAO, ADO Habitat

**OBJECTIFS** : Développer une veille sur les soins sans consentement et mettre en place des réponses partenariales adaptées et coordonnées en termes de prévention, alerte et prise en charge des situations complexes.

#### **Information et santé mentale**

- **Cadre** : Collectif Semaine d'Information sur la Santé Mentale
- **Pilotage** : Maison Associative de la Santé
- **Membres** : Bénévoles, usagers, professionnels œuvrant dans les domaines sanitaire, social, médico-social, culturel, associatif, etc. Cette composition évolue chaque année selon la thématique

**OBJECTIFS** : Mener des actions collectives de sensibilisation, d'information et de déstigmatisation auprès des rennais. Développer la dynamique de réseau et faire connaître les ressources rennaises en santé mentale.

## **Santé mentale et logement**

- **Cadre** : Accord cadre « Fragilités psychologiques et logement social »
- **Pilotage** : APRAS
- **Membres** : CHGR (Secteurs 35G03, 35G05 et 35G10, Direction, CME), Ville de Rennes (Élue à la santé ; DSPH ; SHS), Rennes Métropole (Service Habitat), Bailleurs Sociaux (Aiguillon Construction, Archipel Habitat, Espacil Habitat, Néotoa)

**OBJECTIFS** : Faciliter l'insertion et le maintien dans le logement des personnes en souffrance psychique.

## **Protection et droit des personnes**

- **Pilotage** : UNAFAM, FNAPSY

**OBJECTIFS** : Clarification des circuits et construction d'outils pour le signalement et la protection des personnes en situation de fragilité psychique, de vulnérabilité et/ou d'abus de faiblesse.

## **Observation en Santé mentale**

- **Cadre** : Groupement de Coopération Sanitaire - Recherche et formation en santé mentale
- **Pilotage** : CHGR
- **Membres** : CHGR

**OBJECTIFS** : Décrire les représentations de la santé mentale (sur les pathologies et dispositifs d'aide et de soins) en population générale.

- Estimer la prévalence des principaux troubles psychiques dans la population générale âgée de plus de 18 ans.
- Sensibiliser les partenaires sanitaires, sociaux, associatifs et politiques à l'importance des problèmes de santé mentale dans la population générale.

## **Participation Citoyenne**

- **Pilotage** : SAVA Itinéraire Bis
- **Membres** : Alaph Altair, Atypick, ESAT L'espoir, Espoir 35, FNAPSY, GIP Les Maffrais Services, Infopsy Rennes, LADAPT - Essor 35, L'autre Regard, La Thébaudais, Maison Associative De La Santé, Mutualité Française, Personnes Impliquées À titre individuel.

**OBJECTIFS** : Faire émerger les conditions favorables à la représentation et à la participation des personnes fragilisées dans leur santé mentale au sein des instances de droit commun et des structures rennaises.

# Annexe IV

## LISTE DES ACRONYMES

<b>ADO Habitat</b>	Association Départementale des Organismes d'habitat d'Ille-et-Vilaine
<b>APASE</b>	Association Pour l'Action Sociale et Éducative en Ille et Vilaine
<b>APRAS</b>	Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>ATI</b>	Association Tutélaire d'Ille et Vilaine
<b>CASSAJA</b>	Centre d'Accueil et de Soins Spécialisés pour les Adolescents et Jeunes Adultes
<b>CCAS</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>CCOMS</b>	Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale
<b>CD</b>	Conseil Départemental
<b>CDAD</b>	Conseil Départemental d'Accès aux Droits
<b>CDAS</b>	Centre Départemental d'Action Sociale
<b>CDU</b>	Commission des Usagers
<b>CHGR</b>	Centre Hospitalier Guillaume Régnier
<b>CHU</b>	Centre Hospitalier Universitaire
<b>CLIC</b>	Centre Local d'information et de Coordination
<b>CLS</b>	Contrat Local de Santé
<b>CLSM</b>	Conseil Local de Santé Mentale
<b>CLSPD</b>	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
<b>CME</b>	Commission Médicale d'Établissement
<b>CMP</b>	Centre Médico-psychologique
<b>Copil</b>	Comité de Pilotage
<b>CRSM</b>	Conseil Rennais de Santé Mentale
<b>CRUCPC</b>	Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge
<b>CSAPA</b>	Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
<b>CT CAO</b>	Commission Technique d'étude de situations de la Coordination d'Accueil et d'Ori-entation (Personnes en errance)
<b>CRLTA</b>	Centre de Référence du Langage et Trouble de l'Apprentissage
<b>DDSP 35</b>	Direction Départementale de la Sécurité Publique d'Ille-et-Vilaine
<b>DSPH</b>	Direction Santé Publique-Handicap de la Ville de Rennes

<b>EHPAD</b>	Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
<b>EMPP</b>	Équipe Mobile de Psychiatrie Précarité
<b>ESC</b>	Espaces Sociaux Communs (Dans chaque quartier, regroupe les acteurs sociaux)
<b>FNAPSY</b>	Fédération Nationale des Associations d'Usagers en Psychiatrie
<b>GCS</b>	Groupement de Coopération Sanitaire
<b>GT</b>	Groupe de Travail
<b>IDE</b>	Infirmier(ère) Diplômé(e) d'Etat
<b>IEA</b>	Ivresse Éthylique Aigue
<b>IFSI</b>	Institut de Formation en Soins Infirmiers
<b>MAS</b>	Maison Associative de la Santé
<b>MDA</b>	Maison des Adolescents
<b>MPST</b>	Mission Promotion de la Santé Territoires au sein de la Direction Santé Publique-Handicap de la Ville de Rennes
<b>PHUPA</b>	Pôle Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie Adulte
<b>PHUPEA</b>	Pôle Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie de de l'Enfant et de l'Adolescent
<b>PTSM</b>	Projet Territorial de Santé Mentale
<b>PLALHPD</b>	Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
<b>SAAD</b>	Services d'Aide et d'Accompagnements à Domicile
<b>SDIS</b>	Service Départemental d'Incendie et de Secours
<b>SSIAD</b>	Service de Soins Infirmiers à Domicile
<b>SEA35</b>	Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte en Ille-et-Vilaine
<b>SHS</b>	Service Habitat Social de la Ville de Rennes
<b>SIAO</b>	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation à destination des personnes sans abri ou mal logées
<b>SISM</b>	Semaine d'Information sur la Santé Mentale
<b>SPDM</b>	Service Prévention de la Délinquance et Médiation de la Ville de Rennes
<b>SSC</b>	Soins Sans Consentement
<b>UDCCAS</b>	Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale
<b>UNDMD</b>	Union Nationale des Dépressifs et Maniaco-Dépressifs
<b>URPS-MLB</b>	Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux de Bretagne
<b>VDR</b>	Ville de Rennes





**CHARTRE**  
du **CONSEIL RENNAIS**  
de **SANTÉ**  
**MENTALE**

**Ville de Rennes**  
**Direction Santé Publique Handicap**

CS 63126 - 35031 RENNES Cedex

[dsph@ville-rennes.fr](mailto:dsph@ville-rennes.fr)

Téléphone : 02 23 62 22 11

Fax : 02 23 62 22 14

Édition : Ville de Rennes - Mars 2018

Réalisation et impression : service imprimerie Rennes Métropole

Ref. 18\_34554

